

FAIR CANADA – SONDAGE AUPRÈS DES INVESTISSEURS

DÉCEMBRE 2022



FAIR Canada

Canada's
Investor Rights
Advocate

Promoteur
des droits des
investisseurs



THE
**STRATEGIC
COUNSEL**

TABLE DES MATIÈRES

À PROPOS DE LA RECHERCHE	3
PRINCIPALES CONTASTATIONS	5
PORTRAIT DES INVESTISSEURS	15
GESTION DES INVESTISSEMENTS	21
COMPRÉHENSION, CONFIANCE ET DÉFENSE DES INTÉRÊTS	29
ANNEXES	
À PROPOS DES RÉPONDANTS	43
MÉTHODOLOGIE	44

À PROPOS DE LA RECHERCHE

FAIR Canada est un organisme de bienfaisance national indépendant et sans but lucratif. Nous avons pour mission de défendre les droits des investisseurs particuliers au Canada par la promotion des intérêts, l'éducation et l'avancement de la réglementation. FAIR Canada a retenu les services de The Strategic Counsel pour sonder les investisseurs et préparer ce rapport. Ils ont collaboré avec un panel en ligne pour sélectionner et identifier les investisseurs afin de mener le sondage.

Cette recherche a pour objectif principal de mieux comprendre les connaissances et les attitudes des investisseurs canadiens en se basant sur un éventail de sujets, dont les suivants :

- Dresser un portrait des investisseurs et leur approche en matière de placement;
- Types de placements dans leur portefeuille (p. ex., fonds communs de placement, actions, etc.);
- Consultations avec des professionnels de l'investissement et modes d'investissement utilisés;
- Raisons pour investir/objectifs de placement;
- Fréquence et vérification des investissements;
- Identification des préoccupations en matière de placement;
- Sources de renseignements sur les investissements;
- Niveaux de confiance envers les divers types d'institutions;
- Connaissances des organisations de défense des intérêts et attitudes envers elles.

PRINCIPALES CONSTATATIONS

1

PORTRAIT DES INVESTISSEURS ET LEUR APPROCHE EN MATIÈRE DE PLACEMENT

La plupart des investisseurs ont un emploi, ont fait des études universitaires, ont commencé à investir avant l'âge de 35 ans et investissent principalement dans des comptes enregistrés. Le revenu médian des ménages est de 96 000 \$ et le montant médian investi est de 125 000 \$.

- Près de 80 % des investisseurs interrogés ont commencé à investir avant l'âge de 35 ans.
- Environ deux tiers d'entre eux ont un emploi et environ un tiers sont à la retraite. Parmi les retraités, 18 % vivent de leurs investissements.
- Quant aux régimes de retraite, environ la moitié des investisseurs interrogés comptent uniquement sur les prestations du RPC/RRQ, alors que seulement un tiers des investisseurs cotisent également à un autre régime de retraite.
- Il est évident que le fait d'avoir uniquement recours à un régime de retraite administré par le gouvernement a des conséquences. Parmi les personnes âgées de 55 ans ou plus, 64 % de celles qui dépendent uniquement du RPC/RRQ continuent de travailler, comparativement à 49 % de celles qui ont un régime de retraite supplémentaire.
- Les personnes ayant un compte en ligne ont tendance à être plus jeunes (âge moyen de 45 ans) que celles qui n'en ont pas (âge moyen de 54 ans). Elles ont également plus investi en moyenne (143 000 \$ par rapport à 110 000 \$).
- La plupart des investisseurs font des placements par le biais de comptes d'épargne enregistrés libres d'impôt (RÉER, CÉLI, RÉÉÉ et FERR). Moins de la moitié (43 %) détiennent des placements autres qu'un RÉER, un REEE ou un FERR.

2

TYPES DE PLACEMENTS DANS LEUR PORTEFEUILLE

La plupart des investisseurs qui font appel à un conseiller ont tendance à détenir des produits de fonds de placement. Ils ont également tendance à détenir plus de fonds communs de placement que de FNB.

- La grande majorité des investisseurs (83 %) achètent des fonds communs de placement et des FNB. Les autres produits d'investissement notables sont les actions (44 %), les CPG (31 %) et, dans une bien moindre mesure, les cryptoactifs (7 %).
- Les personnes consultant un conseiller financier sont beaucoup plus susceptibles de détenir des fonds communs de placement (environ 70 %), tandis que celles qui gèrent elles-mêmes leurs investissements ont tendance à en détenir moins (environ 39 %).
- Dans l'ensemble, les investisseurs autonomes ont tendance à détenir moins de fonds de placement mais plutôt des fonds communs de placement et des FNB en quantités à peu près égales. Les investisseurs qui consultent des conseillers financiers ont tendance à détenir beaucoup plus de fonds communs de placement que de FNB.
- Au total, 13 % des personnes interrogées ont déclaré ne pas savoir quels types de placement elles détenaient actuellement. Ce résultat suggère que ces personnes font largement confiance aux conseillers financiers pour gérer leurs investissements.

3

CONSULTATIONS AVEC DES PROFESSIONNELS DE L'INVESTISSEMENT ET MODES D'INVESTISSEMENTS UTILISÉS

Environ la moitié des investisseurs ont un compte de négociation en ligne. Les plus âgés qui investissent des montants plus élevés ont tendance à investir par l'intermédiaire d'une société de placement, tandis que les plus jeunes qui investissent des montants moins élevés ont tendance à gérer eux-mêmes leurs investissements.

- La majorité des investisseurs (77 %) font appel à un conseiller, tandis que 20 % ne le font pas.
- Ceux qui investissent par l'intermédiaire d'un réseau de conseils financiers ont également tendance à se fier largement à leur conseiller.
- La grande majorité (95 %) déclare utiliser les conseils qu'elle reçoit, et 58 % disent s'y fier en grande partie.
- Le canal d'investissement change à mesure que les sommes d'argent s'accumulent. Les investisseurs disposant d'actifs compris entre 100 000 et 249 999 dollars ont tendance à investir par l'intermédiaire d'une banque ou d'un conseiller financier indépendant. Près de la moitié de ceux qui disposent d'au moins 500 000 dollars d'actifs à investir font appel à une société de placement pour gérer leur patrimoine.
- La moitié des investisseurs ont un compte de négociation en ligne. Une majorité (60 %) des jeunes investisseurs (35 ans ou moins) possède un compte en ligne, par rapport à seulement 25 % des investisseurs plus âgés (65 ans ou plus).
- Le nombre d'investisseurs possédant un compte de négociation en ligne augmente en fonction du revenu du ménage, et 55 % de ceux dont le revenu du ménage s'élève à 100 000 dollars ou plus possèdent un compte en ligne.

4

RAISONS DE L'INVESTISSEMENT

Épargner pour la retraite est de loin la première raison d'investir.

- Les autres raisons d'investir mentionnées moins souvent (environ 40 %) comprennent l'épargne pour les urgences, les vacances et d'autres dépenses majeures.
- Même si seulement 18 % ont mentionné que l'épargne pour les études d'un enfant était une raison importante d'investir, cela était lié à l'âge. Parmi le groupe d'âge de 18 à 34 ans, 23 % ont déclaré épargner pour les études d'un enfant, tandis que 29 % du groupe d'âge de 35 à 54 ans épargnaient actuellement à cette fin.

5

FRÉQUENCE ET VÉRIFICATION DES INVESTISSEMENTS

La plupart des investisseurs surveillent le rendement de leurs placements. Seul un tiers environ négocie régulièrement.

- Presque tous (93 %) vérifient le rendement de leurs placements au moins une ou deux fois par an, et bon nombre d'entre eux le font plus fréquemment.
- Près de six personnes sur dix (58 %) suivent le rendement de leurs placements au moins une fois par mois, et un tiers (34 %) le font au moins une fois par semaine.
- Les hommes, les jeunes investisseurs, ceux qui investissent dans des FNB, les investisseurs autonomes et ceux qui ont investi 500 000 \$ et plus sont plus susceptibles de vérifier leurs investissements plus fréquemment.
- Les femmes, les investisseurs qui font des placements bancaires et ceux qui ont investi moins de 25 000 \$ sont susceptibles de négocier moins fréquemment.
- Au total, 45 % des investisseurs négocient au moins trois fois par an. 28 % des investisseurs interrogés ont déclaré effectuer plus de dix négociations par an.

6

PRÉOCCUPATIONS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

Les frais représentent une préoccupation majeure pour les investisseurs. De nombreux répondants estiment qu'ils paient trop de frais ou n'en comprennent pas la raison. Lorsqu'on leur a présenté une liste de problèmes, les principales préoccupations étaient de plaider pour des informations claires et faciles à comprendre, une application plus stricte de la réglementation et l'élimination des frais abusifs.

- Presque tous (96 %) ont soutenu la liste des enjeux à défendre de FAIR Canada, notamment en ce qui concerne l'élimination des frais abusifs et la recherche de meilleurs moyens de dédommager les investisseurs lésés.
- La plupart sont préoccupés par le fait qu'ils paient trop de frais (77 %) et ont déclaré ne pas comprendre les frais facturés (63 %). Seul un tiers des répondants se sentent très confiants quant à leur compréhension des frais de placement.
- Moins de la moitié (39 %) sont d'accord pour dire qu'ils obtiennent une bonne qualité-prix pour les frais qu'ils paient. La valeur perçue des conseils par les répondants interrogés augmente en fonction du montant investi.
- En tout, 42 % des personnes interrogées craignent que leur conseiller ait un comportement répréhensible ou contraire à l'éthique et près de 60 % craignent qu'on leur vende un produit inadapté.
- Ceux qui investissent par l'intermédiaire d'une banque sont les plus susceptibles de se poser des questions sur l'éthique et l'intérêt personnel des conseillers, et sur la pertinence des conseils en matière de placement.
- Ceux qui gèrent eux-mêmes leurs placements (40 %) et ceux qui investissent par l'intermédiaire d'une banque (38 %) sont les plus préoccupés par les paiements de frais excessifs.

7

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS SUR LES INVESTISSEMENTS

La plupart des investisseurs se fient aux renseignements fournis par leurs conseillers pour prendre leurs décisions en matière de placement tandis que les investisseurs autonomes se fient davantage aux médias, aux contacts personnels, aux états financiers et aux bulletins d'information.

- Le recours à un conseiller financier augmente proportionnellement à l'âge et à la valeur globale du portefeuille.
- En tout, 79 % des personnes âgées de 65 ans et plus ont déclaré faire appel à un conseiller financier, comparativement à 57 % des personnes âgées de moins de 35 ans. 79 % de ceux qui ont investi 500 000 \$ et plus font appel à un conseiller financier, comparativement à 57 % de ceux qui ont investi moins de 25 000 \$
- Moins de 1% se fient uniquement à leurs propres connaissances ou analyses financières pour prendre une décision en matière de placement, tandis que moins de 1 % se fient aux médias sociaux pour obtenir des renseignements.
- Les femmes sont plus susceptibles de mentionner qu'elles ont recours à des conseillers financiers que les hommes, et les hommes sont plus susceptibles de se fier à des sources de renseignements obtenues en ligne que les femmes.
- Les investisseurs autonomes s'appuient en général sur diverses sources pour prendre leurs décisions en matière de placement. Il s'agit notamment d'articles ou de rapports dans la presse écrite ou renseignements obtenus en ligne (55 %), d'amis et de membres de la famille (41 %), d'états financiers (34 %) et de bulletins d'investissement (31 %).

8

NIVEAUX DE CONFIANCE ENVERS LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Dans l'ensemble, les investisseurs ont un faible niveau de confiance envers les différents aspects de l'investissement. Ils ont toutefois tendance à faire davantage confiance à ceux avec lesquels ils collaborent (conseillers financiers et sociétés d'investissement) qu'aux autres. Ils considèrent également que ces personnes ou ces sociétés défendront leurs intérêts.

- Moins de 30 % des investisseurs se disent très confiants quant à leurs connaissances en matière d'investissement, comme la compréhension des taux de rendement ou les frais, et seulement 22 % sont convaincus qu'ils connaissent bien leurs droits.
- Les investisseurs ont des connaissances très limitées à l'égard des organisations chargées de les protéger et ont peu confiance en elles. Ils ont davantage confiance dans les organisations de défense des droits pour parler en leur nom, que dans les organismes de réglementation ou les gouvernements.
- De nombreux investisseurs ont une confiance limitée dans le secteur des investissements ou ne savent tout simplement pas à qui ou à quoi se fier. Par conséquent, ils ont tendance à estimer que leur conseiller ou leur société défendra leurs intérêts. 70 % des personnes interrogées s'accordent toutefois à dire que chaque investisseur doit surveiller ses propres investissements.
- Près de la moitié des investisseurs pensent que les institutions financières ne se soucient guère des investisseurs ordinaires. Ces répondants ont indiqué un faible niveau de confiance dans la capacité du gouvernement et du système de réglementation à protéger les investisseurs particuliers.
- Les investisseurs estiment en grande partie que les organisations de défense des intérêts sont plus susceptibles de parler au nom de l'investisseur ordinaire que les organismes de réglementation ou le gouvernement.

9

CONNAISSANCES DES ORGANISATIONS DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS ET ATTITUDES ENVERS ELLES

Faibles connaissances des organisations susceptibles de protéger les investisseurs, mais 90 % des répondants pensent qu'il est nécessaire d'avoir de tels organismes pour s'exprimer au nom des investisseurs traditionnels.

- FAIR Canada est peu connu (4 %), mais dans l'ensemble, il y a un manque général de sensibilisation à l'existence d'autres groupes susceptibles de protéger les investisseurs. Par exemple, l'OCRCVM est également peu connu (3 %).
- En dehors de l'AMF au Québec, aucun investisseur ne semblait connaître ou être capable d'identifier sa commission des valeurs mobilières locale.
- FAIR Canada est plus connu en Ontario qu'ailleurs au Canada.
- Malgré le faible niveau de connaissances, 90 % des personnes interrogées estiment qu'il est nécessaire d'avoir des organismes de défense des intérêts qui s'expriment au nom des investisseurs traditionnels. L'intensité est élevée, 57 % des personnes interrogées indiquant que c'est un besoin essentiel.
- Les personnes âgées de 35 ans et moins sont moins susceptibles de croire en l'importance des organisations de défense des intérêts.

PORTRAIT DES INVESTISSEURS

L'investisseur moyen possède un portefeuille de placement de 125 000 \$, mais ce chiffre varie fortement selon l'âge et le sexe.

- Ceux qui ont un compte en ligne sont beaucoup plus jeunes, et ont à la fois plus d'argent investi.

	Médiane	Moyenne
Âge des Investisseurs	50 ans	50 ans
Hommes	50 ans	50 ans
Femmes	51 ans	51 ans
Revenu du ménage	96 000 \$	106 000 \$
Montant investi	125 000 \$	167 000 \$
Hommes	145 000 \$	178 000 \$
Femmes	100 000 \$	157 000 \$
18 – 34 ans	74 000 \$	54 000 \$
35 – 54 ans	132 000 \$	155 000 \$
55 – 64 ans	175 000 \$	228 000 \$
65 ans +	230 000 \$	270 000 \$
Type de compte		
Compte en ligne – montant investi	143 000 \$	180 000 \$
Pas de compte en ligne – montant investi	110 000 \$	160 000 \$
Âge de ceux qui ont un compte en ligne	43 ans	45 ans
Âge de ceux qui n'ont pas de compte en ligne	56 ans	54 ans

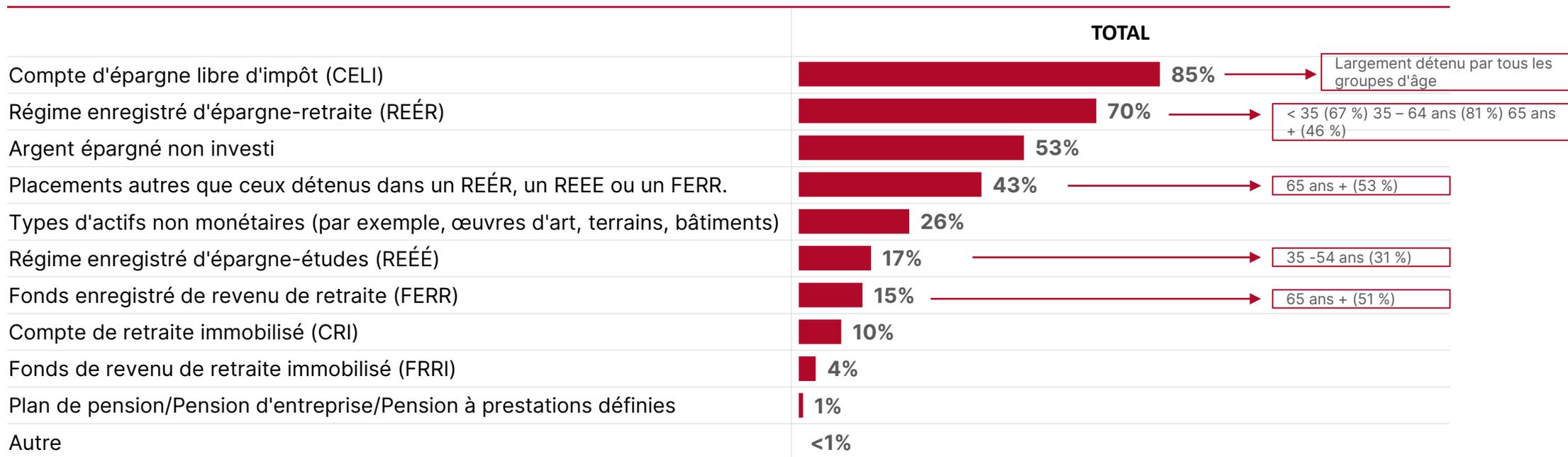
Situation d'emploi	
Employé	64 %
Temps plein	58 %
Temps partiel	6 %
Retraité	29 %
Autre/préfère ne pas répondre	7 %
État matrimonial	
Célibataire (n'a jamais été marié)	26 %
Marié/conjoint de fait	59 %
Veuf-veuve/séparé/divorcé	12 %
Âge	
18 – 34 ans	24 %
36 – 54 ans	35 %
55 - 64 ans	20 %
65 ans +	21 %

Note : Dans ce rapport, le terme « personnes âgées » désigne les personnes de plus de 65 ans.

Les CELI et les REÉR sont les types de comptes de placement les plus souvent mentionnés. Il n'est pas surprenant de constater que le type de compte de placement détenu varie en fonction de l'âge.

- Parmi les répondants âgés de 18 à 34 ans, les CELI (89 %) sont beaucoup plus populaires que les REÉR (67 %).

Placements, Épargne, Actifs, Pensions



Q6. Détenez-vous l'un des comptes suivants ? (Veuillez cocher toutes les réponses qui s'appliquent)
 Base : Échantillon total (n = 1 000)

Même si presque tous les investisseurs disposent d'un régime de retraite quelconque, 52 % d'entre eux comptent uniquement sur les régimes gouvernementaux du RPC ou du RRQ. Cette situation a des répercussions importantes sur la résilience financière des investisseurs au moment de la retraite.

- 52 % des investisseurs ne peuvent compter que sur le RPC/RRQ, tandis que seulement 31 % ont une autre pension pour compléter le RPC/RRQ.
- Cela semble avoir des répercussions. Parmi les personnes âgées de 55 ans ou plus, 64 % de celles qui n'ont que le RPC/RRQ continuent de travailler, par rapport à 49 % de celles qui ont une pension supplémentaire.
- Cela suggère que les personnes ayant une pension supplémentaire peuvent choisir de prendre leur retraite plus tôt et ne doivent pas compter uniquement sur leurs investissements pour vivre. Ils ont également plus d'argent investi (voir l'encadré ci-dessous), tandis que ceux qui n'ont pas de pension supplémentaire travaillent pendant plus d'années et devront compter uniquement sur leurs investissements et le RPC/RRQ.

Contribuer à une pension ou en avoir une

	TOTAL
Régime de pensions du Canada (RPC)	75%
Régime de retraite à prestations déterminées (RRPD)	22%
Régime de rentes du Québec (RRQ)	20%
Régime de retraite à cotisations déterminées (RRCD)	10%
Régime de pension agréé collectif (RPAC)	3%
Je n'ai pas de régime de pension et je ne cotise pas à un tel régime.	9%
Je ne sais pas/incertain	5%

Montant médian et (moyen) investi :
 Emploi 55 ans+ - 151 000 \$ (233 000 \$)
 Sans emploi 55 ans + - 233 000 \$ (279 000 \$)

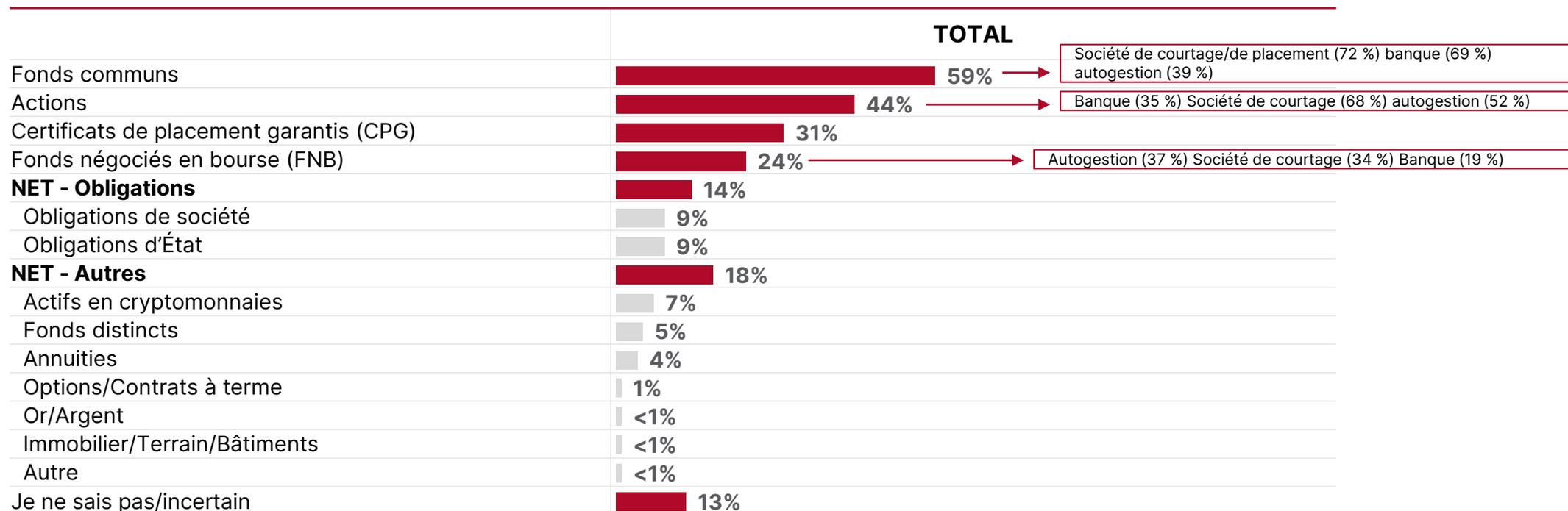
Q7. À quels régimes suivants, le cas échéant, contribuez-vous? ou lesquels avez-vous? (Veuillez cocher toutes les réponses qui s'appliquent)

Base : Ceux qui ont des investissements (n = 1 000)

Les fonds communs de placement et les actions sont les produits d'investissement les plus fréquemment achetés.

- Il y a peu de différences d'âge selon les véhicules d'investissement, à l'exception des FNB (<35 ans : 34 %); des GIC (65 ans+ : 39 %) et des crypto (< 35 ans : 17 %) mais quelques différences selon le sexe : actions/actions (hommes : 51% ; femmes : 36%); et FNB (hommes : 30%; femmes : 19%).
- Il existe quelques différences dans les produits détenus en fonction de la manière dont le compte est géré (voir ci-dessous). Par exemple, les personnes qui ne font pas appel à un professionnel (autogestion) sont moins susceptibles de posséder des fonds communs de placement.

Types de placements



Q9. Quels types d'investissements détenez-vous? (Veuillez cocher tous les énoncés qui s'appliquent)

Base : Ceux qui ont des investissements (n = 1 000)

MONTANT INVESTI

Le mode de gestion des investissements varie considérablement en fonction du montant investi, et plus le montant investi est élevé, plus on s'éloigne du canal bancaire pour se tourner vers des entreprises de placement.

- Les investisseurs autonomes sont de beaucoup les plus jeunes et ont également le moins d'argent investi.

Montant investi et mode de gestion

	TOTAL	TOTAL*	Mode de gestion des investissements			
			Auto-gestion	Société de courtage/ placement	Banque	Conseiller financier indépendant
Moins de 25 000 \$	10 %	12 %	14 %	5 %	12 %	6 %
25 000 \$ - 49 999 \$	9 %	11 %	14 %	5 %	9 %	9 %
50 000 \$ - 99 999 \$	21 %	24 %	31 %	16 %	24 %	22 %
100 000 \$ - 249 999 \$	21 %	24 %	20 %	18 %	30 %	28 %
250 000 \$ - 499 999 \$	10 %	12 %	10 %	10 %	10 %	16 %
500 000 \$ ou plus	15 %	18 %	12 %	46 %	14 %	20 %
Préfère ne pas répondre	15 %	-	-	-	-	-
Montant median investi	125 000 \$	-	86 000 \$	395 000 \$	121 000 \$	171 000 \$
Âge médian	50 ans	-	44 ans	57 ans	50 ans	54 ans

*Le total n'inclut pas ceux qui ne préfèrent pas répondre

Q32. Quelle est la valeur totale de vos investissements? Veuillez exclure la valeur de votre maison ou d'autres biens immobiliers comme un chalet ou une résidence secondaire. Si vos placements sont détenus conjointement avec une autre personne, veuillez répondre à cette question en fonction de la valeur de vos placements combinés.

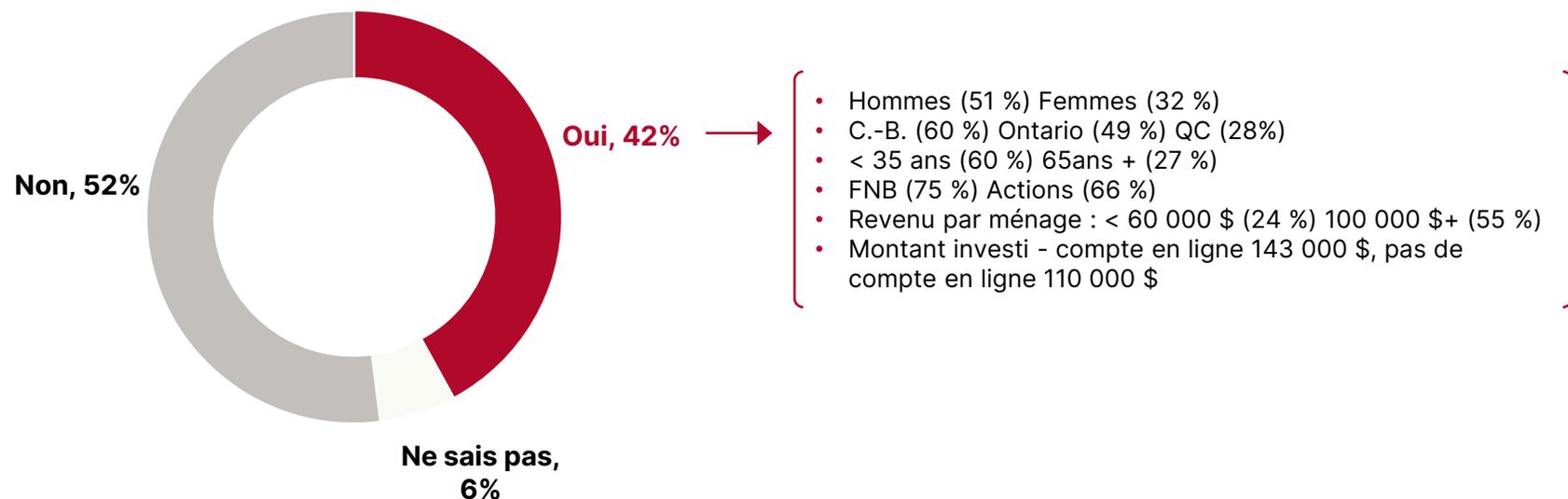
Base : Personnes ayant des placements (n = 1 000)

GESTION DES INVESTISSEMENTS

Quatre personnes sur dix (42 %) disent avoir un compte en ligne pour effectuer des transactions directement.

- Il existe des schémas démographiques associés à un compte en ligne (voir l'encadré ci-dessous), qui varient selon le sexe, la région, le type de produits d'investissement détenus et le montant investi.

Compte en ligne pour négocier directement

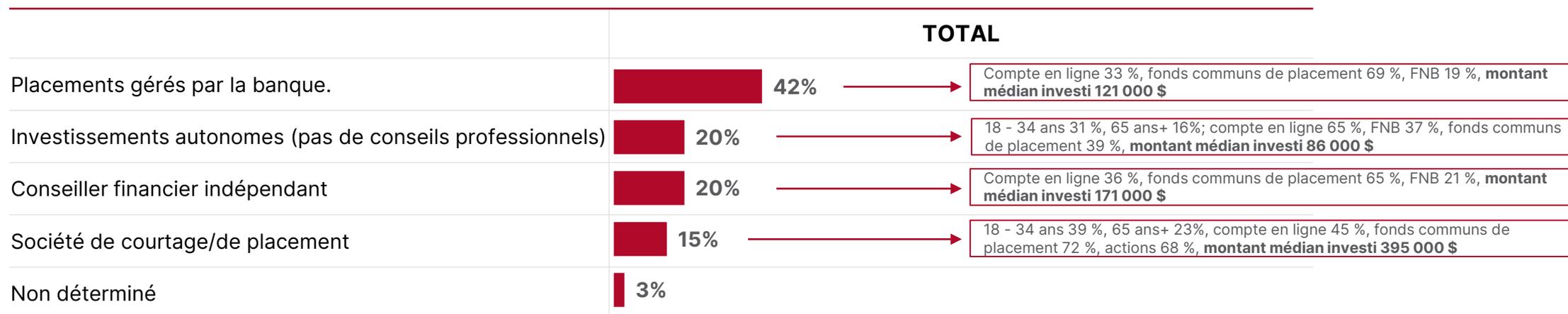


Q10 Avez-vous un compte en ligne qui vous permet de négocier directement des actions/obligations et autres investissements?

Base : Personnes ayant des placements (n = 1 000)

Le mode de gestion des investissements est lié aux produits d'un portefeuille et au montant investi.

- Les investisseurs qui utilisent les services d'une société de courtage sont de loin ceux qui ont le plus investi et la probabilité qu'ils continuent augmente avec l'âge.
- Les investisseurs autonomes qui gèrent leurs propres placements sans avoir recours à un professionnel sont généralement plus jeunes, les plus susceptibles d'avoir un compte en ligne, détiennent des montants moins élevés, sont les plus susceptibles de détenir des FNB et les moins susceptibles de posséder des fonds communs de placement.



Q8. Lequel des énoncés suivants décrit le mieux le mode de gestion de vos investissements? (Veuillez cocher toutes les réponses qui s'appliquent)

Q11. Avez-vous un compte distinct auprès d'un conseiller en placement indépendant ou dans une banque ou une société de courtage où vous pouvez communiquer avec quelqu'un à propos de vos placements?

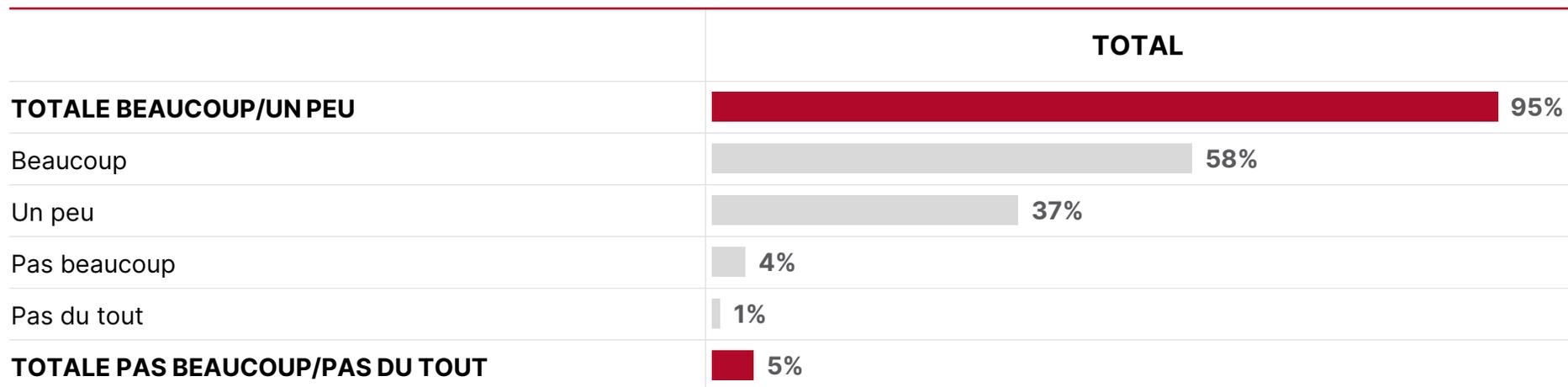
Q19. Investissez-vous par le biais de...?

Base: Personnes ayant des investissements (n = 1 000)

Parmi les personnes qui font appel à des conseils professionnels, plus de la moitié (58 %) déclarent utiliser pleinement ces conseils

- Même si 58 % des répondants qui font appel à un professionnel quelconque disent se fier pleinement à ces conseils, 42 % d'entre eux déclarent y avoir recours de manière plus limitée (voir l'encadré ci-dessous).

Niveau de confiance envers les conseils et recommandations fournis par les professionnels



Les personnes qui font appel à un professionnel mais qui déclarent y avoir recours de manière plus limitée sont les suivantes : 18 - 34 ans (55 %) ; < 25 000 \$ d'investissement (54 %) ; investissement par l'intermédiaire d'une banque (46 %).

Q20. Lorsque vous investissez, dans quelle mesure vous fiez-vous aux conseils et aux recommandations de professionnels (c.-à-d. votre planificateur financier, votre courtier, votre conseiller, votre agent d'assurance, etc.)
 Base : Ceux qui ont des investissements effectués par l'intermédiaire d'un professionnel à la Q19 (n = 687)

CYCLE DE VIE DE L'INVESTISSEMENT

Deux tiers des investisseurs continuent à constituer leur portefeuille, et beaucoup semblent avoir commencé à investir avant l'âge de 35 ans. Pour ceux qui ont commencé plus tard (45 ans+), le montant médian investi dans ce groupe n'atteint que 48 000 \$.

- Comme prévu, le fait de continuer à faire croître son portefeuille est vraiment lié à l'âge : < 55 ans (83 %) ; 55 - 64 ans (60 %) ; 65ans + (24 %).
- La plupart des personnes âgées déclarent vivre de leurs investissements (57 %), tout comme une sur cinq (22 %) personnes âgées de 55 à 64 ans.

Situation en matière d'investissement

	TOTAL
Je continue d'accroître mes investissements.	66%
Je suis à la retraite et je vis de mes investissements.	18%
Je ne dépose plus d'argent dans mes placements.	13%
Je ne suis pas à la retraite, mais je ne dépose pas d'argent dans mes placements et j'ai dû en vendre certains.	3%
Autre	<1%

Âge auquel on a commencé à investir

	TOTAL
18 À 24 ANS	39%
25 À 34 ANS	40%
35 À 44 ANS	13%
45 À 54 ANS	6%
55 ANS+	3%
MOYEN	28
MÉDIAN	28

Âge actuel et âge auquel on a commencé à investir :
57 % des personnes âgées de 65 ans et plus ont investi avant l'âge de 35 ans.
68 % des personnes âgées de 55 à 64 ans ont investi avant l'âge de 35 ans.
Mais quelques-unes commencent à investir plus tard dans la vie : parmi le groupe des 65 ans et plus, 21 % ont commencé à investir à 45 ans ou plus.

Q13. À l'heure actuelle, lequel des énoncés suivants décrit le mieux votre situation en matière d'investissement? (N'en sélectionner qu'un seul)

Base : Les personnes qui ont des investissements, Oui ou Ne sais pas à la Q10 et Non/Ne sais pas à la Q11 (n = 1 000)

Q15. À quel âge avez-vous commencé à investir?

Base : Les personnes ayant des investissements (n = 1 000)

L'investissement pour la retraite est le plus souvent cité, mais diverses autres raisons d'investir sont également importantes.

- Après avoir retiré le groupe des 65 ans et plus de l'analyse de l'épargne en vue de la retraite, la retraite est facilement la raison la plus importante d'investir parmi le groupe des 55 ans et moins (voir encadré).
- Avoir de l'argent pour vivre est une raison majeure d'investir parmi les personnes de 65 ans et plus (voir encadré).
- Un rendement supérieur à celui d'un compte d'épargne est une raison un peu plus importante d'investir pour les personnes de moins de 35 ans (52 %) que pour celles de 35 ans et plus (42 %).

Objectifs de placement ou raisons pour investir

	TOTAL	
Épargner en vue de la retraite	68%	< 55 ans (79 %) < 45 ans (82 %)
Pour avoir de l'argent pour vivre	53%	65 ans + (70 %)
Pour gagner plus d'argent en investissant qu'avec un compte d'épargne	45%	< 35 ans (52 %)
Pour avoir un fonds en cas d'urgence	44%	
Pour les voyages ou les dépenses importantes	43%	
Épargner pour l'éducation des enfants	18%	18 – 34 ans (23 %) et 35 – 54 ans (29 %)
J'investis pour les émotions et/ou le plaisir	7%	
Épargner pour l'achat d'une maison/d'un logement/un versement initial	1%	
Espérer obtenir de bons rendements/Gagner plus d'argent	<1%	
Autre	<1%	
Ne sais pas/Incertain	1%	

Q14. Lequel des énoncés suivants décrit le mieux vos objectifs d'investissement ou la raison pour laquelle vous investissez? (Veuillez cocher toutes les réponses qui s'appliquent)

Base : Personnes ayant des investissements (n = 1 000)

FRÉQUENCE DES TRANSACTIONS ET VÉRIFICATION DU RENDEMENT DES INVESTISSEMENTS

Les investisseurs négocient de façon très variable, un quart d'entre eux négociant une fois par an ou moins et un tiers effectuant sept transactions ou plus par an. 58 % suivent le rendement de leurs investissements au moins une fois par mois et 34 % au moins une fois par semaine.

- Il existe peu de différences démographiques en ce qui concerne la fréquence des investissements, si ce n'est en fonction du sexe et du montant investi (voir ci-dessous). Dans l'ensemble, les hommes semblent plus impliqués dans les placements que les femmes, tout comme ceux qui ont investi 250 000 \$ ou plus. Les personnes qui gèrent leurs placements par l'intermédiaire d'une banque sont parmi les moins susceptibles d'investir activement (voir encadré).
- Les hommes, les jeunes investisseurs, ceux qui achètent des FNB, ou qui ont investi 500 000 \$ ou plus et les investisseurs autonomes sont plus susceptibles de vérifier leurs placements plus fréquemment.

Fréquence à laquelle un investissement ou une négociation est réalisé au cours d'une année moyenne

	TOTAL
Moins d'une fois par an	9%
Une fois par an	15%
Deux ou trois fois par an	21%
Quatre à six fois par an	11%
Sept à dix fois par an	5%
Plus de dix fois par an	28%
Ne sais pas/Incertain	12%

- Une fois par an ou moins - sexe : hommes (19 %) femmes (28 %); la banque gère les investissements (23 %).
- Une fois par an ou moins - montant investi : 25 000 \$ (24 %) 250 000 \$ à 499 000 \$ (18 %) 500 000 \$+ (9 %).

Q16. À quelle fréquence, dans une année moyenne, faites-vous un investissement ou une négociation?

Base : Ceux ayant des investissements, ajout à la Q13 (n = 658)

Q17. À quelle fréquence vérifiez-vous le rendement de vos investissements?

Base : Personnes qui ont des investissements, N'ajoutent plus/n'ajoutent pas à la Q13 (n =1 000)

Fréquence de vérification du rendement des investissements

	TOTAL
Au quotidien	11%
Au moins une fois par semaine	23%
Au moins une fois par mois	24%
Intervalles de quelques mois	15%
Plusieurs fois par an	11%
Une ou deux fois par an	9%
Moins d'une fois par an	4%
Jamais	2%
Ne sais pas/Incertain	2%

- Vérifie une fois par semaine ou plus : hommes (44 %) femmes (24 %) ; < 35 ans (40 %) possède des FNB (52 %) ; a investi 500 000 \$ et plus (48 %) ; investisseur autonome (49 %).
- Vérifie tous les quelques mois ou moins : hommes (19 %) femmes (32 %) ; un conseiller financier indépendant gère les placements (24 %).

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS SUR LES INVESTISSEMENTS

La source de renseignements la plus fréquemment citée par les investisseurs est un conseiller financier ou en placement. Les investisseurs autonomes se fient, dans une plus large mesure, aux médias, à la famille et aux amis, aux bulletins d'information et aux états financiers.

- Il existe un certain nombre de variations démographiques dans les sources, principalement en fonction du sexe, de l'âge et de la taille du portefeuille (voir encadré).

Sources d'information utilisées pour prendre une décision en matière de placement

	TOTAL	
Conseiller financier/de placement	68%	
Rapports/articles dans les médias imprimés ou en ligne	33%	Autogestion (55 %)
Amis/membres de la famille	24%	Autogestion (41 %)
Bulletins d'information sur les investissements	21%	Autogestion (31 %)
États financiers des entreprises dans lesquelles vous envisagez d'investir.	20%	Autogestion (34 %)
En ligne/Sites Web	1%	
Moi-même/Connaissances personnelles/Mes propres analyses financières	1%	
Télévision	<1%	
Médias sociaux/Groupes Facebook	<1%	
Balado/YouTube	<1%	
Autre	1%	
Aucune	1%	

- Les femmes (72 %) sont plus susceptibles de citer qu'elles font appel à des conseillers financiers/en placement que les hommes (64 %), tandis que les hommes (43 %) ont tendance à se fier davantage aux médias en ligne/imprimés que les femmes (22 %).
- Si tous les groupes d'investisseurs citent l'aide de conseillers financiers/en placements comme la source la plus fréquente, cette tendance augmente avec l'âge (moins de 35 ans : 57 %; 65 ans+ : 79 %). De même, plus la valeur d'un portefeuille augmente, plus l'aide d'un conseiller est fréquente : < 25 000 \$ (57 %), 500 000 \$+ (79 %).
- La moitié (51 %) de ceux qui disent ne pas avoir de compte leur permettant de s'adresser à un conseiller (voir Q11) citent un conseiller financier ou en placement comme source d'information, ce qui signifie vraisemblablement qu'ils peuvent avoir accès à de telles sources.

Q18. Quelles sources d'information utilisez-vous lorsque vous prenez une décision en matière de placement? (Veuillez cocher toutes les réponses qui s'appliquent)

Base : Personnes ayant des investissements (n = 1 000)

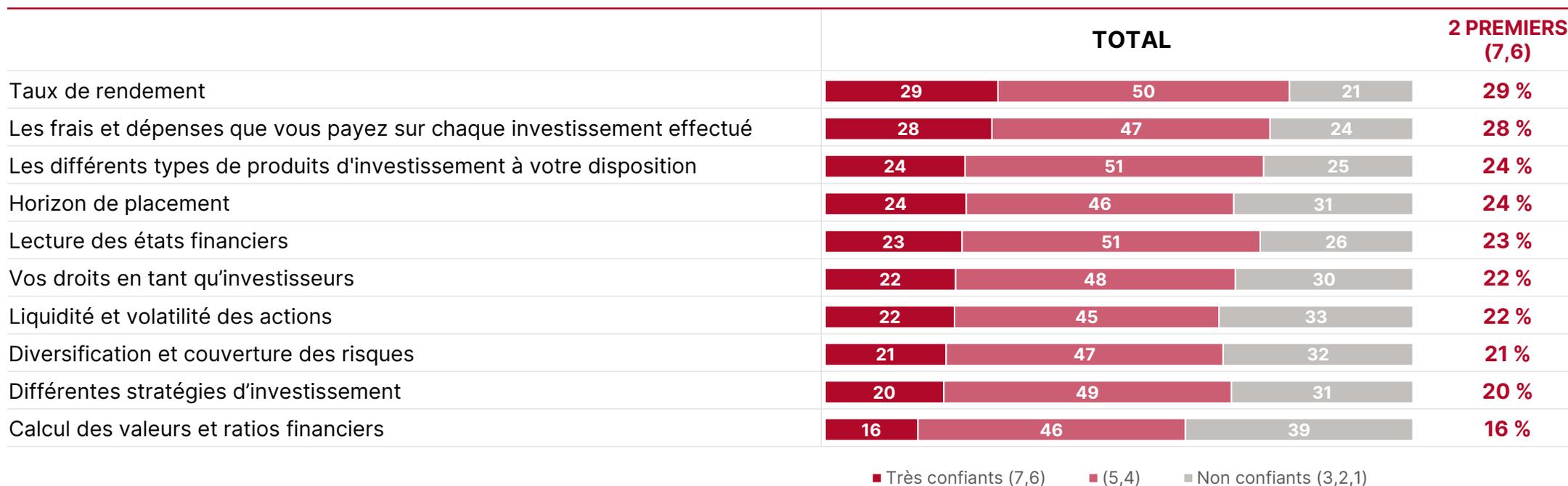
COMPRÉHENSION, CONFIANCE ET DÉFENSE DES INTÉRÊTS

NIVEAU DE CONFIANCE QUANT À LA COMPRÉHENSION DES FACTEURS LORSQU'ON INVESTIT

La confiance dans les divers aspects de l'investissement est très variable, mais seuls 29 % ou moins déclarent être « très » confiants. Même en ce qui concerne les frais et les dépenses (le niveau de confiance le plus élevé), seuls 28 % des répondants se disent très confiants.

- Dans tous les aspects de l'évaluation, les hommes font preuve d'une confiance plus apparente que les femmes. La confiance signalée par les répondants a tendance à augmenter avec l'âge pour la plupart des éléments.
- Dans la plupart des aspects, il existe des différences importantes concernant le niveau de confiance déclaré et ce, en fonction du montant investi, les répondants ayant investi plus de 500 000 \$ étant les plus confiants et ceux ayant investi plus de 25 000 \$ étant les moins confiants.
- On observe également une certaine différence de confiance quant à la compréhension des frais payés selon le mode de gestion des placements : société de courtage/de placement (36 %), autogestion (35 %), conseiller indépendant (27 %), banque (21 %). Ces résultats suggèrent que la confiance envers la compréhension des frais et des dépenses est limitée. Même parmi ceux qui ont investi plus de 500 000 \$, seuls 46 % sont très confiants.
- Les répondants qui ont des placements bancaires affichent systématiquement les taux de confiance les plus bas, ce qui laisse entendre qu'ils sont peut-être les plus vulnérables.

Niveau de confiance quant à la compréhension des divers aspects de l'investissement



Q21. Comment décririez-vous votre niveau de confiance lorsqu'il s'agit de comprendre les facteurs d'investissement suivants au moment d'investir? Sur une échelle de 1 à 7, où situeriez-vous votre niveau de confiance en matière de placement (en supposant que 1 est la note la moins élevée et que 7 indique le niveau de confiance le plus élevé) ?

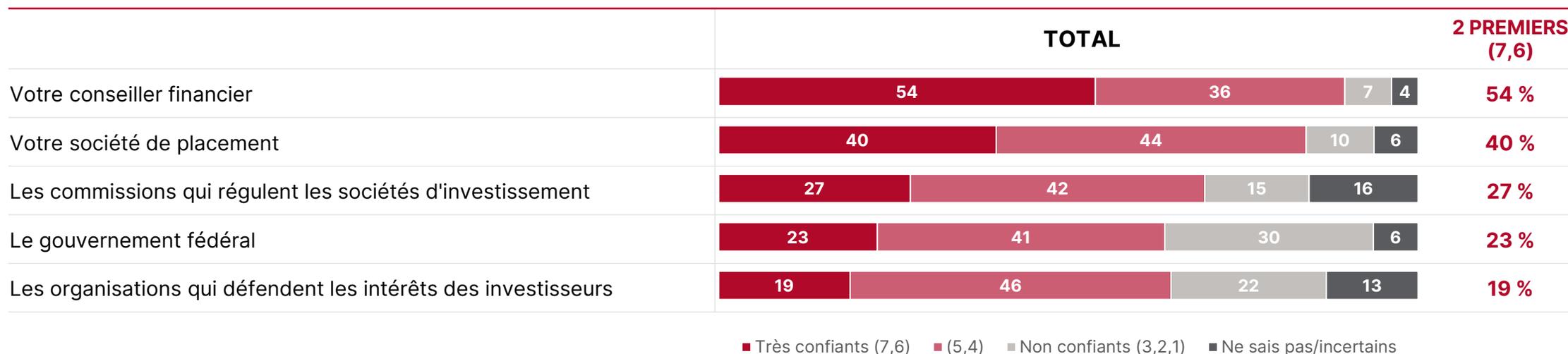
Base : Ceux ayant des investissements, N'investis pas à l'aide d'un professionnel à la Q19 (n = 1 000)

NIVEAU DE CONFIANCE

Les investisseurs ont tendance à faire davantage confiance aux personnes avec lesquelles ils traitent dans le secteur—conseillers et entreprises—qu'aux autorités de réglementation, au gouvernement ou aux organisations de défense des intérêts.

- Plus le montant investi est élevé, plus la confiance envers le conseiller et la société augmente.
- En ce qui concerne la confiance à l'égard du conseiller, seuls 45 % se disent très confiants lorsqu'une banque gère leurs investissements, comparativement à 65 % pour un conseiller en placement et 66 % pour une société de courtage/de placement. Cette différence peut être attribuée à la nature de la relation, susceptible d'être plus personnelle dans le cas d'un conseiller ou d'une société de courtage/de placement que dans le cas d'une banque.
- La confiance envers la société est fortement liée à la manière dont les investissements sont gérés : conseiller indépendant (53 %), société de courtage/de placement (51 %), banque (35 %), autogestion (27 %). Par conséquent, la confiance est quelque peu limitée lorsque les investissements sont gérés par une banque.
- En ce qui concerne la confiance dans les organisations de défense des intérêts, il n'y a pas de différences notoires en fonction des données démographiques, de la façon dont l'argent est investi ni du montant investi.

Niveau de confiance à l'égard des éléments suivants :



Q22. Sur une échelle de 1 à 7, quel niveau de confiance accordez-vous à chacun des éléments suivants (en supposant que 1 est le niveau de confiance le moins élevé et que 7 indique le niveau de confiance le plus élevé)?
Base : Ceux ayant des investissements, Investir par l'intermédiaire d'un professionnel à la Q19 (n = 1 000, les chiffres de base varient)

ATTITUDES LIÉES À L'INVESTISSEMENT

Une importante minorité d'investisseurs répondent à de nombreux éléments en donnant la note moyenne (4), ce qui suggère qu'ils ne sont ni d'accord ni en désaccord et indique un niveau d'incertitude ou un manque de connaissances concernant de nombreux enjeux liés à la confiance.

- Autre la confiance qu'ils accordent à leur conseiller et, dans une moindre mesure, à la société avec laquelle ils traitent, les investisseurs ont une confiance limitée dans les autres institutions et la plupart (70 %) sont d'accord pour dire que « lorsqu'il s'agit d'investir, il faut se débrouiller tout seul ».
- Une fois encore, ceux qui traitent avec une banque ont beaucoup moins confiance dans le conseiller et la société (65 % et 61 %, respectivement) que ceux qui traitent avec un conseiller indépendant (85 % et 82 %, respectivement). Autrement dit, la relation avec un conseiller bancaire est généralement moins personnalisée ou attentive qu'avec un conseiller indépendant ou une société de courtage ou de placement. Parallèlement, et comme indiqué ci-dessus, les personnes traitant avec une banque ont tendance à avoir moins d'argent investi.

Degré auquel ils sont d'accord avec les énoncés

	TOTAL				3 PREMIERS (7,6,5)
SOCIÉTÉS/CONSEILLERS					
L'intégrité de mon conseiller m'inspire confiance.	20	52	23	5	72 %
L'intégrité de ma société de placement m'inspire confiance.	15	55	25	5	70 %
VOUS ÊTES SEUL					
Lorsqu'il s'agit d'investir, il faut se débrouiller tout seul.	24	46	24	6	70 %
Lorsque j'investis, j'ai peur que l'on profite de moi.	9	35	31	25	44 %
INSTITUTIONS FINANCIÈRES / ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION/GOVERNEMENT					
Les institutions financières ne se soucient guère des investisseurs ordinaires.	12	33	35	19	46 %
À titre d'investisseur, je fais confiance au système de réglementation du Canada pour me protéger.	6	35	37	21	42 %
Il n'y a pas assez de mécanismes de contrôle en place pour protéger les investisseurs canadiens *	9	29	44	18	38 %
À titre d'investisseur, je crois que le gouvernement me protégera.	4	21	35	40	25 %

■ Fortement d'accord (7) ■ (6,5)
■ Ni d'accord ni en désaccord (4) ■ Pas d'accord (3,2,1)

À suivre. . .

Q23. Veuillez cocher un chiffre de 1 à 7, 1 signifiant que vous n'êtes pas du tout d'accord et 7 que vous êtes tout à fait d'accord, pour indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou non avec chacune des énoncés suivants.

Base : Ceux qui ont des investissements, Investir par l'intermédiaire d'un professionnel à la Q19 (n = 1 000, les chiffres de base varient)

*Énoncé complet : Il n'y a pas assez de mécanismes de contrôle en place pour protéger les investisseurs canadiens contre les activités inappropriées, les pratiques frauduleuses et les comportements contraires à l'éthique.

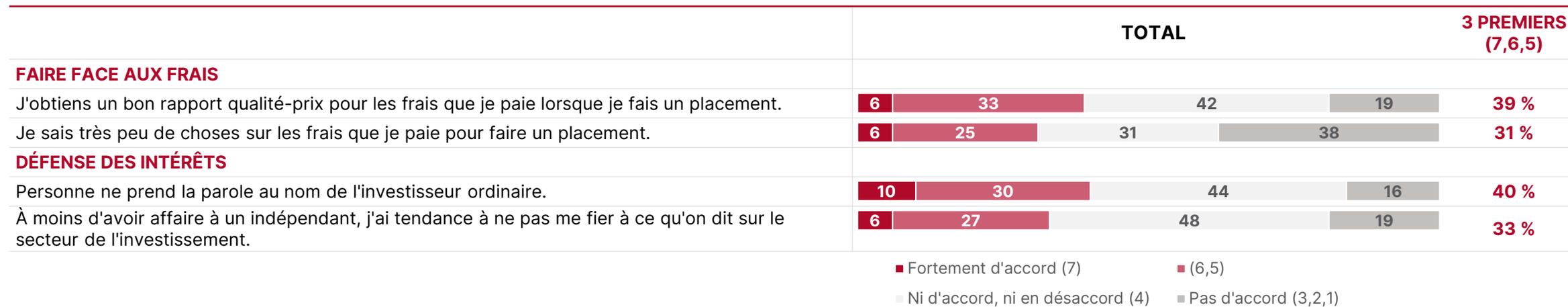
ATTITUDES LIÉES À L'INVESTISSEMENT

Moins de la moitié (39 %) sont d'accord pour dire qu'ils obtiennent un bon rapport qualité-prix pour les frais qu'ils paient. Beaucoup semblent également croire que personne ne défend les intérêts de l'investisseur ordinaire, mais là encore, le nombre d'indécis (4 sur l'échelle) est élevé.

- Dans l'ensemble, ils sont plus nombreux à ne pas être d'accord (38 %) qu'à être d'accord (14 %) pour dire qu'ils savent peu de choses sur les frais qu'ils paient. Cependant, le fait que moins de quatre personnes sur dix pensent être au courant des frais qu'elles paient suggère à nouveau qu'il s'agit d'un problème pour de nombreux investisseurs.
- En particulier, les investisseurs plus jeunes (moins de 35 ans) et ceux qui ont investi des montants moins élevés sont beaucoup plus susceptibles d'être d'accord et beaucoup moins susceptibles d'être en désaccord avec le fait qu'ils en savent peu sur les frais qu'ils paient.

... Suite

Degré auquel ils sont d'accord avec les énoncés



Q23. Veuillez cocher un chiffre de 1 à 7, 1 signifiant que vous n'êtes pas du tout d'accord et 7 que vous êtes tout à fait d'accord, pour indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou non avec chacun des énoncés suivants.

Base : Ceux qui ont des investissements, Investir par l'intermédiaire d'un professionnel à la Q19 (n = 1 000, les chiffres de base varient)

ÉNONCÉS « D'ACCORD/EN DÉSACCORD » PORTANT SUR LA CONFIANCE

De nombreux investisseurs ont une confiance limitée à l'égard du secteur de l'investissement ou ne savent tout simplement pas à qui/quoi faire confiance. Ils sont nombreux à penser qu'ils doivent se débrouiller seuls et rares sont ceux qui pensent que quelqu'un peut les défendre.

SOCIÉTÉS/CONSEILLERS

72 % : L'intégrité de mon conseiller m'inspire confiance.

70 % : L'intégrité de ma société de placement m'inspire confiance.

VOUS ÊTES SEUL

70 % : Lorsqu'il s'agit d'investir, vous devez vous débrouiller tout seul. *Les jeunes investisseurs (18-34 ans) sont moins susceptibles d'être d'accord.*

44 % : Lorsque j'investis, j'ai peur que l'on profite de moi. *Cette préoccupation diminue en fonction du montant investi et de l'âge.*

INSTITUTIONS FINANCIÈRES/ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION/GOUVERNEMENT

45 % : Les institutions financières ne se souvient guère des investisseurs ordinaires. *Les personnes âgées sont les moins susceptibles d'être d'accord et les personnes âgées de 18 à 54 ans sont les plus susceptibles de l'être.*

42 % : À titre d'investisseur, je fais confiance au système de réglementation du Canada pour me protéger. *La confiance augmente après 55 ans et en fonction du montant investi.*

38 % : Il n'y a pas assez de mécanismes de contrôle en place pour protéger les investisseurs canadiens contre les activités inappropriées, les pratiques frauduleuses et les comportements contraires à l'éthique.

- *Alors que le faible niveau de consensus pourrait suggérer que les investisseurs pensent qu'il y a des mécanismes de contrôle, en fait seuls 18% ne sont pas d'accord et 44 % ne sont ni d'accord ni en désaccord.*

25 % : À titre d'investisseur, je crois que le gouvernement me protégera.

- *En tout, 40 % ne sont pas d'accord et 35 % sont indécis, ce qui suggère que la confiance est limitée et que bon nombre de personnes ne sont pas sûres que le gouvernement les protège.*

DÉFENSE DES INTÉRÊTS

40 % : Personne ne prend la parole au nom de l'investisseur ordinaire. *Seulement 16 % ne sont pas d'accord et 44 % sont incertains, ce qui suggère que la plupart ne savent pas ou ne croient pas que quelqu'un parle en leur nom.*

33 % : À moins d'avoir affaire à un indépendant, j'ai tendance à ne pas me fier à ce que l'on dit sur le secteur de l'investissement.

- *Même si seulement un tiers est d'accord, 19 % seulement sont en désaccord et 48 % sont indécis. Cela suggère une fois de plus que la confiance est limitée et que de nombreux investisseurs sont simplement incertains.*

Sauf indication contraire, les pourcentages sont des pourcentages d'accord (5 à 7 sur une échelle de 7 points).

ÉNONCÉS « D'ACCORD/EN DÉSACCORD » PORTANT SUR LES FRAIS

Les répondants semblent moins que certains d'obtenir un bon rapport qualité-prix pour les frais qu'ils paient et moins de la moitié semblent bien connaître les frais qu'ils paient. Cela suggère que les frais sont une question importante.

FRAIS

39 % : J'obtiens un bon rapport qualité-prix pour les frais que je paie lorsque je fais un placement.

- *Moins de la moitié d'entre eux sont d'accord pour dire qu'ils obtiennent un bon rapport qualité-prix pour les frais qu'ils paient et beaucoup sont tout simplement indécis. Un grand nombre d'entre eux ne se sont peut-être pas posé la question.*
- *Les réponses sont également liées au montant investi, la valeur perçue augmentant avec le montant investi : <25 000 \$ (33 %); 250 000 \$ ET PLUS (48 %).*
- *Les personnes qui investissent par l'intermédiaire d'une banque (33 %) ou qui sont autonomes (32 %) sont beaucoup moins susceptibles d'être d'accord que celles qui investissent par l'intermédiaire d'une société de courtage/de placement (47 %) ou d'un conseiller indépendant (48 %).*

31 % : Je sais très peu de choses sur les frais que je paie lorsque je fais un placement.

- *Le nombre d'investisseurs qui disent n'être ni d'accord ni en désaccord avec cet énoncé figure parmi les plus bas (31 %) et le niveau de désaccord est presque le plus élevé (38 %), ce qui suggère qu'ils croient connaître les frais qu'ils paient. Cela dit, la majorité d'entre eux sont indécis ou conviennent qu'ils en savent très peu, suggérant ainsi qu'il s'agit d'un problème pour beaucoup.*
- *Les personnes qui investissent par l'intermédiaire d'une banque sont les plus susceptibles de convenir (38 %) qu'elles en savent très peu sur les frais qu'elles paient et les moins susceptibles (30 %) d'être en désaccord. Parmi ceux qui font appel à un conseiller indépendant, 33 % sont d'accord pour dire qu'ils en savent peu sur les frais qu'ils paient et 40 % ne sont pas d'accord.*
- *Le niveau de consensus diffère un peu selon l'âge. Les personnes de moins de 55 ans sont un peu plus susceptibles de convenir qu'elles en savent très peu (33 %) que celles de 55 ans et plus (27 %).*
- *Le montant investi est également associé à l'attitude à l'égard des frais. Parmi ceux qui ont des investissements inférieurs à 200 000 \$, 38 % sont d'accord, par rapport à seulement 17 % parmi ceux qui ont des investissements de 500 000 \$ ou plus.*

Sauf indication contraire, les pourcentages sont des pourcentages d'accord (5 à 7 sur une échelle de 7 points).

PRÉOCCUPATIONS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

Si la perte d'argent due au ralentissement économique et la violation de la confidentialité sont les préoccupations les plus fréquemment citées, le paiement de frais trop élevés et les manipulations du marché le sont également.

- Plus d'un tiers (36 %) semblent très préoccupés par les frais trop élevés, et au total 76 % semblent avoir un certain niveau d'inquiétude.
- Les investisseurs autonomes (40 %) et ceux qui investissent par l'intermédiaire d'une banque (38 %) sont les plus susceptibles d'être très inquiets à propos des frais trop élevés.
- 42 % sont préoccupés par le fait que leur conseiller se comporte de manière contraire à l'éthique ou inappropriée et 57 % ont des doutes quant à la l'adéquation d'un placement.
- Ils se préoccupent également de la priorité accordée par les conseillers à leurs intérêts (55 %) et de la pertinence des conseils (59 %).

Niveau de préoccupation dans des situations précises

	TOTAL				2 PREMIERS (7,6)
Subir une perte considérable sur ses investissements en raison d'un ralentissement économique.	43	38	16	3	43 %
Une violation de la sécurité en ligne entraînant une violation de ma vie privée.	43	36	18	3	43 %
Perte d'argent en raison de la manipulation des marchés.	39	38	20	4	39 %
Paiement de frais trop élevés.	36	41	19	4	36 %
On m'a vendu un investissement qui ne me convient pas.	24	33	38	6	24 %
Mon conseiller en placement fait passer ses intérêts avant les miens.	22	33	41	4	22 %
Je ne comprends pas vraiment les frais que je paie pour recevoir des conseils en matière de placement.	21	42	31	6	21 %
Ne pas savoir si les conseils d'investissement que l'on me donne me conviennent.	21	38	37	4	21 %
Le comportement de mon conseiller en placement est contraire à l'éthique ou inapproprié.	18	24	52	5	18 %

- Les personnes âgées semblent être les moins préoccupées par le paiement de frais trop élevés (44 %) ou par le fait qu'elles ne comprennent pas les frais qu'elles paient (28 %).
- Celles qui ont des investissements de 500 000 \$ et plus sont les moins préoccupées par le fait de ne pas comprendre les frais qu'elles paient (22 %), mais elles sont préoccupées par le paiement de frais trop élevés (53 %), comme le sont tous les types d'investisseurs.

- Très préoccupés (7,6)
- (5,4)
- Pas préoccupés (3,2,1)
- Sans objet

Q24. Veuillez choisir un chiffre de 1 à 7, 1 signifiant que vous n'êtes pas du tout préoccupé et 7 que vous êtes extrêmement préoccupé, pour indiquer dans quelle mesure chacun des points suivants vous préoccupe.
Base : Ceux ayant des investissements, Investir par l'intermédiaire d'un professionnel à la Q19 (n = 1 000, les chiffres de base varient)

QUI DÉFEND LES INTÉRÊTS DE L'INVESTISSEUR ORDINAIRE

En général, peu d'investisseurs croient fermement qu'un groupe quelconque défendra l'investisseur ordinaire. Mais ils ont tendance à croire davantage que le conseiller ou la société avec laquelle ils traitent défendra leurs intérêts, par rapport aux autres groupes. Ils ont le moins confiance dans les gouvernements.

- Les répondants les plus susceptibles de croire qu'une organisation de défense des intérêts s'exprimerait en leur nom sont ceux qui ont les plus gros investissements (500 000 \$) (31 %), tandis que ceux possédant le plus petit montant (25 000 \$) sont les moins susceptibles (14 %) de le croire.
- Ceux dont les placements sont gérés par une banque croient le moins (7 %) que la société par laquelle ils investissent (vraisemblablement une banque) s'exprimerait au nom des investisseurs ordinaires, comparativement à ceux qui collaborent avec une maison de courtage ou une société de placement (33 %).

Niveau de défense des intérêts de l'investisseur ordinaire

	TOTAL				2 PREMIERS (7,6)
Le professionnel en placement avec lequel vous traitez.	34	47	15	4	34 %
La société d'investissement qui emploie votre conseiller.	28	51	18	3	28 %
Organisations qui défendent les intérêts des investisseurs	22	56	18	4	22 %
L'organisme de réglementation qui surveille le secteur des investissements.	19	54	23	4	19 %
La société dans laquelle vous investissez.	12	53	27	7	12 %
Le gouvernement fédéral	12	43	42	3	12 %
Le gouvernement provincial	11	41	45	2	11 %
Autre, veuillez préciser	7	20	17	56	7 %

- Le fait que la 'société de placement qui emploie votre conseiller' soit mieux notée que la 'société par l'intermédiaire de laquelle vous investissez' peut s'expliquer par « l'effet de halo » au niveau de la confiance accordée à votre conseiller/professionnel qui se transmet à la société lorsque les deux sont associés.

■ Parlera (7,6) ■ (5,4) ■ Ne parlera pas (3,2,1) ■ Sans objet

Q25. Veuillez cocher un chiffre de 1 à 7 pour indiquer dans quelle mesure vous pensez que chacune des personnes suivantes défendra les intérêts de l'investisseur ordinaire?

Base : Ceux ayant des investissements, Investir par l'intermédiaire d'un professionnel à la Q19 (n = 1000, les chiffres de base varient)

IMPORTANCE ET CONNAISSANCE DES DÉFENSEURS DES INVESTISSEURS

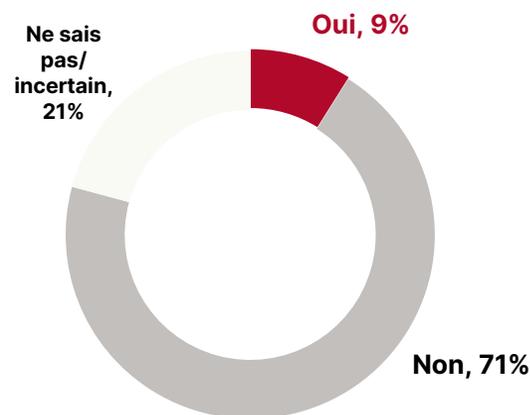
90 % des investisseurs estiment qu'il est important d'avoir un organisme de défense des intérêts des investisseurs, 57 % d'entre eux estimant que c'est « très important ». Les organismes de défense des intérêts sont peu connus, tout comme les groupes susceptibles de protéger les investisseurs, tels que l'OCRCVM et les commissions des valeurs mobilières.

- L'âge est la seule donnée démographique liée à l'importance de l'existence d'organisations de défense des intérêts. Parmi les personnes âgées de 35 ans et moins, seulement 39 % croient que c'est « très » important.
- L'AMF est le plus souvent citée, mais exclusivement au Québec, où 39 % (n=9) de ceux qui disent connaître les organismes de défense des droits la citent.

Degré d'importance de l'existence d'organisations de défense des intérêts qui s'expriment au nom des investisseurs ordinaires

	TOTAL
TOTAL IMPORTANT	90%
Très important	57%
Quelque peu important	33%
Pas trop important	5%
Pas du tout important	1%
TOTAL NON IMPORTANT	6%
Ne sais pas/Incertain	4%

Connaissance des organisations/personnes qui défendent les intérêts



Connaissance des noms d'organisations/personnes indépendants

	TOTAL
AMF	10 %
IIROC/OCRCVM	3 %
ADVOCIS	2 %
Banques/Caisses de crédit	2 %
Fédération Canadienne des contribuables	2 %
Ombudsman	2 %
Diverses organisations	25 %
Diverses personnes	5 %
Autre	3 %
Aucune	1 %
Non citée	7 %
Ne sais pas/Incertain	40 %

Q26. Quelle est l'importance de l'existence d'organisations de défense des droits ne relevant pas du gouvernement ni d'organismes de réglementation qui parlent au nom de l'investisseur ordinaire?

Q27. Connaissez-vous des organisations ou des personnes indépendantes qui défendent les intérêts de l'investisseur ordinaire?

Base: Répondants ayant des investissements (n = 1 000)

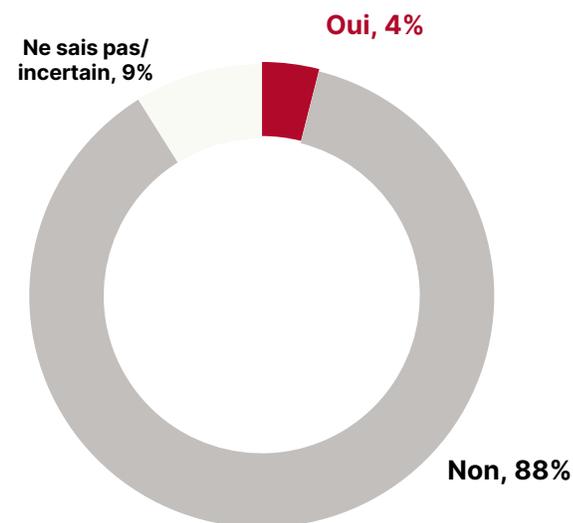
Q28. À votre connaissance, quelles sont les organisations ou les personnes indépendantes qui s'expriment au nom de l'investisseur ordinaire?

Base: Répondants ayant des investissements, Oui à la Q27 (n = 87)

Tout comme les répondants connaissent mal d'autres organismes susceptibles de protéger les investisseurs, seulement 4 % d'entre eux disent connaître FAIR Canada.

- En Ontario, cinq pour cent signalent le connaître et partout ailleurs seulement deux pour cent.

Vu, lu ou entendu parler de FAIR Canada



Q29. Avez-vous déjà entendu parler d'un organisme de défense des investisseurs appelé FAIR Canada?

Base : Ceux qui ont des investissements (n = 1 000)

Sur tous les points cités, la moitié ou plus des investisseurs disent que FAIR Canada devrait s'exprimer, et en tête de liste figurent la demande d'information claire et facile à comprendre et les frais abusifs.

Niveau d'importance : FAIR Canada doit s'exprimer et fournir des informations sur les enjeux

	TOTAL				2 PREMIERS (7,6)
Plaidoyer pour que les investisseurs reçoivent des informations claires et faciles à comprendre.	65	20	2	12	65 %
Plaidoyer pour éliminer les frais abusifs.	65	20	3	12	65 %
Plaidoyer en faveur d'une application plus stricte des règles par les organismes de réglementation.	62	24	2	13	62 %
Plaidoyer pour que les investisseurs disposent de toutes les informations nécessaires.	61	25	2	12	61 %
Plaidoyer pour obtenir de meilleurs moyens d'indemniser les investisseurs lésés.	60	24	3	13	60 %
Élaborer des ressources et fournir des informations sur les droits des investisseurs.	59	27	2	12	59 %
Élaborer des ressources et fournir des informations aux investisseurs pour savoir comment déposer une plainte	59	26	3	13	59 %
Élaborer des ressources et fournir des informations sur les types de frais à payer par les investisseurs.	58	26	3	13	58 %
Préconiser une meilleure professionnalisation des courtiers et des conseillers en placement.	57	27	4	13	57 %
Plaidoyer pour la suppression des titres prêtant à confusion.	52	28	5	15	52 %



Q30. Comme vous le savez peut-être, FAIR Canada est un organisme indépendant de défense des droits des investisseurs. Selon vous, dans quelle mesure est-il important que FAIR Canada s'exprime ou fournisse des informations sur les questions suivantes?

Base : Ceux ayant investissements (n = 1 000)

QUESTIONS SUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS OU LA FOURNITURE D'INFORMATIONS

Lorsqu'on leur demande de citer le problème qui leur tient le plus à cœur, aucun ne se démarque clairement. Toutefois, les questions les plus importantes sont les suivantes : des informations claires et faciles à comprendre, une application plus stricte de la réglementation, l'élimination des frais injustes, des informations appropriées et de meilleurs moyens d'indemniser les investisseurs lésés.

- La plupart d'entre eux (96 %) n'évoquaient pas d'autres problèmes, et seulement quelques-uns avaient tendance à répéter les mêmes questions de manière différente.

Questions principales que FAIR Canada devrait aborder ou fournir des informations les concernant

	TOTAL
Plaidoyer pour que les investisseurs reçoivent des informations claires et faciles à comprendre.	22 %
Plaidoyer en faveur d'une application plus stricte des règles par les organismes de réglementation.	19 %
Plaidoyer pour éliminer les frais injustes.	15 %
Plaidoyer pour que les investisseurs disposent de toutes les informations nécessaires.	13 %
Plaidoyer pour obtenir de meilleurs moyens d'indemniser les investisseurs lésés.	10 %
Élaborer des ressources et fournir des informations sur les droits des investisseurs.	6 %
Préconiser une meilleure professionnalisation des courtiers et des conseillers.	5 %
Élaborer des ressources et fournir des informations sur les types de frais à payer par les investisseurs	4 %
Élaborer des ressources et fournir des informations aux investisseurs pour savoir comment déposer une plainte,	3 %
Plaidoyer pour la suppression des titres prêtant à confusion.	2 %

Autres questions que FAIR Canada devraient aborder ou fournir d'autres informations aux investisseurs

	TOTAL
NET - Oui	4 %
Informations claires/Meilleure éducation financière/Plus de clarté concernant les investissements	1 %
Frais/frais trop élevés/réduction des frais	1 %
Fraude liée à l'investissement/activité criminelle/systèmes pyramidaux/comment faire face aux escrocs/mettre les responsables en prison	1 %
Réglementation du milieu de l'investissement /Réglementation stricte	1 %
Indemnisation pour les pertes injustes/Information sur les modalités d'indemnisation	<1 %
Droits des consommateurs/Comment déposer une plainte	<1 %
Cryptomonnaies/Bitcoins/NFT	<1 %
Autre	1 %
Non	41 %
Ne sais pas/Incertain	55 %

Q31. Parmi ces questions, laquelle est la plus importante pour vous que FAIR Canada devrait aborder ou fournir des informations à ce sujet? (Veuillez ne choisir qu'une seule question)

Base : Ceux ayant investissements, Tous les énoncés cochés comme étant Extrêmement important à la Q30 (n = 586)

Q32. Selon vous, y a-t-il d'autres questions que FAIR Canada devrait aborder ou fournir plus d'informations aux investisseurs à ce sujet?

Base : Ceux ayant des investissements (n = 1 000)

ANNEXES

À PROPOS DES RÉPONDANTS

SEXE n = 1 000

50 %	Homme
49 %	Femme
1 %	Autre
1 %	Préfère ne pas répondre

ÂGE n = 1 000

2 %	18 À 24 ans
22 %	25 À 34 ans
16 %	35 À 44 ans
19 %	45 À 54 ans
41 %	55 ans +
50,1	MOYENNE
50,0	MÉDIANE

VOTRE DESCRIPTION... n = 1 000

26 %	Célibataire (jamais marié)
59 %	Marié ou conjoint de fait
4 %	Veuf-veuve
2 %	Séparé
6 %	Divorcé
2 %	Préfère ne pas répondre

SITUATION D'EMPLOI n = 1 000

64 %	NET - EMPLOYÉ
58 %	Employé à temps plein
6 %	Employé à temps partiel
1 %	Au chômage
1 %	Au foyer
1 %	Étudiant
29 %	Retraité
2 %	Autre
1 %	Préfère ne pas répondre

REVENU DU MÉNAGE n = 1 000

20 %	NET - < 60 000 \$
1 %	Moins de 20 000 \$
6 %	20 000 \$ à moins de 40 000 \$
13 %	40 000 \$ à moins de 60 000 \$
26 %	NET - 60 000 \$ à < 100 000 \$
13 %	60 000 \$ à moins de 80 000 \$
13 %	80 000 \$ à moins de 100 000 \$
40 %	NET - 100 000 +
13 %	100 000 \$ à moins de 120 000 \$
28 %	120 000 \$ ou plus
14 %	Préfère ne pas répondre

ÉDUCATION n = 1 000

10 %	NET - ÉTUDES SECONDAIRES
1 %	Études secondaires non terminées
9 %	Études secondaires
25 %	NET - COLLÈGE
7 %	Formation professionnelle ou technique ou CEGEP
3 %	Cours de collège communautaire
15 %	Diplômé d'un collège communautaire
64 %	NET - UNIVERSITÉ
9 %	Certains cours universitaires
34 %	Diplôme universitaire de premier cycle
22 %	Diplôme d'études supérieures
1 %	Préfère ne pas répondre

RÉGION n = 1 000

7 %	NET - Atlantique
1 %	Terre-Neuve-et-Labrador
<1 %	Île-du-Prince-Édouard
3 %	Nouveau-Brunswick
3 %	Nouvelle-Écosse
24 %	Québec
38 %	Ontario
18 %	NET - Prairies
4 %	Manitoba
3 %	Saskatchewan
11 %	Alberta
13 %	NET - C._B./Nord
13 %	Colombie-Britannique
<1 %	Territoires du Nord-Ouest

VALEUR TOTALE DES INVESTISSEMENTS n = 1 000

10 %	NET - < 25 000 \$
3 %	Moins de 5 000 \$
6 %	5 000 \$ - 24 999 \$
30 %	NET - 25 000 \$ - < 100 000 \$
9 %	25 000 \$ - 49 999 \$
21 %	50 000 \$ - 99 999 \$
21 %	100 000 \$ - 249 999 \$
10 %	250 000 \$ - 499 999 \$
15 %	500 000 \$ ou plus
15 %	Préfère ne pas répondre

À propos de la méthode de recherche

- Pour réaliser ce sondage, nous avons utilisé le panel en ligne de Qu'en pensez-vous (Asking Canadians), qui a été sélectionné pour identifier les investisseurs.
- Au total, n =1 000 investisseurs ont été interrogés, proportionnellement à la population du pays. Le sondage a été administré en anglais et en français.
- Un quota a été utilisé pour assurer une répartition égale entre hommes et femmes (parité hommes/femmes).
- Le sondage a été réalisé entre le 24 juin 2022 et le 8 juillet 2022.
- Dans les analyses de l'âge et du montant investi, les montants moyens (la somme de toutes les réponses divisée par le nombre de réponses) et médians (le point médian de la distribution des réponses) sont souvent indiqués. Même si les différences entre la moyenne et la médiane sont limitées en ce qui concerne l'âge, il existe souvent des différences importantes entre la moyenne et la médiane concernant le montant investi. Pour la bonne raison que le montant investi pourrait contenir des valeurs aberrantes (par exemple, quelques investisseurs ayant investi des sommes importantes) qui fausseraient la moyenne et la rehausserait. C'est pour cela que la médiane est généralement le chiffre le plus fiable lorsqu'on examine le montant investi.

Le financement de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (maintenant le Nouvel organisme d'autoréglementation du Canada) a permis de réaliser ce rapport d'enquête auprès des investisseurs.